

entre d'une part	et d'autre part
<p>naxoo SA Quai du Seujet 28 1201 Genève</p> <p>Représentée par Erick Pipault, Directeur général Didier Bernaud, Directeur technique</p>	<p>Nom/ raison sociale Adresse</p> <p>Téléphone Email</p> <p>Si entreprise IDE : Représentant(s) légal(aux)</p>
ci-après dénommée « naxoo SA »	ci-après dénommée le « Client »

### Art. 1 - Préambule

Citiz'n est un espace de coworking créé et géré par naxoo SA dans le but de favoriser des projets entrepreneuriaux orientés #SmartCity, #CivicTech ou toutes autres activités connexes. L'espace est rendu accessible par le biais d'offres de services. Le Coworker, après avoir pris connaissance des offres de services a souhaité bénéficier d'un accès à l'espace selon la formule « Pass1 ».

C'est dans ce contexte que les Parties sont convenues de ce qui

### Art. 2 - Prestations

La formule Pass1 comprend :

- Un accès à un espace de travail ouvert, non nominatif, 1 jour par semaine, selon disponibilité ;
- Un accès internet illimité ultra haut débit ;
- Un accès au coin détente ;
- Un service de réception de courrier.

Conformément aux conditions générales, les droits sont consentis au Coworker à titre personnel et sont incessibles.

### Art. 3 - Entrée en vigueur-durée

Les présentes Conditions particulières entrent en vigueur le \_\_\_\_\_ et ce pour la durée minimale d'un (1) mois. Elles se renouvellent tacitement pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par écrit par l'une ou l'autre des Parties au moins un (1) mois avant le terme en cause.

Le Client remet au responsable de l'espace, au plus tard au jour de l'entrée en vigueur des Conditions particulières, une copie recto verso d'une pièce d'identité valable de chaque Coworker.

### Art. 4 - Prix

En contrepartie des services visés à l'article Prestations, le Client s'engage à payer d'avance, chaque mois le forfait de CHF 200 TTC par Coworker.

Le Coworker choisit le service optionnel suivant (à cocher) :

- Domiciliation (une adresse officielle) : CHF 30 -TTC/ mois
- RenvoiCourrier (hebdomadaire) : CHF 35.-TTC/mois +frais de port
- ScanToEMail (à réception) : CHF 45.-TTC/mois
- Renvoi+ScanToEmail :CHF 55.-TTC + frais de port

Par ailleurs, les services et consommables utilisés hors forfait par le Coworker seront facturés au tarif suivant

- Salle de réunion : CHF 10 TTC / heure
- Accès aux animations de l'espace à prix préférentiel

Les tarifs sont modifiables dans les conditions visées à l'article « modification » des Conditions générales.

### Art. 5 - Conditions Générales

La signature des Conditions particulières Pass 1 emporte acceptation sans réserve des Conditions générales Citiz'n et de ses annexes.

Le Client se porte fort du respect des présentes Conditions particulières par l'ensemble des Coworkers et est seul responsable vis-à-vis de naxoo SA.

### Art. 6 - Annexes

Les présentes Conditions particulières comportent les annexes suivantes :

- Conditions générales Citiz'n
- Règlement Intérieur

1 exemplaire original à retourner, daté et signé, à naxoo SA	
<p>naxoo SA Genève le</p> <p>Signatures</p>	<p>le Client : Genève le :</p> <p>Signature(s)</p>